

N° 103

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993 - 1994

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1993.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur
le projet de loi de finances pour 1994 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE,

TOME III

INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Par M. Aubert GARCIA,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; Philippe François, Henri Revol, Robert Laucournet, Jean Huchon, vice-présidents ; William Chervy, Francisque Collomb, Jean-Paul Emin, François Gerbaud, Louis Minetti, secrétaires ; Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Beasse, Jean Beason, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, Raymond Cayrel, Gérard César, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debaveleers, Jean Delaneau, Jean-Pierre Demerliat, Rodolphe Désiré, Michel Doublet, Pierre Dumas, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dumaut, Jean Faure, André Fossat, Aubert Garcia, Charles Ginesy, Jean Grandon, Georges Gruillot, Mme Anne Heinis, MM. Rémi Herment, Bernard Hugo, Roger Humon, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, René Marqueès, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Gérard Miquel, Louis Moïnard, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Albert Pen, Jean Pépin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Henri de Raincourt, Paul Raoult, Jean-Marie Rauch, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10e légis.) : 536, 580, 585 et T.A. 66.

Sénat : 100 et 101 (annexe n° 5) (1993-1994).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	5
<hr/>	
CHAPITRE PREMIER : LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN 1992	9
<hr/>	
I. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE	9
A. UNE CROISSANCE DE LA PRODUCTION DÉCONNECTÉE DE LA DEMANDE DES MÉNAGES	9
B. UNE FAIBLE PROGRESSION DES PRIX	10
C. LA POURSUITE DE LA RÉDUCTION DE L'EMPLOI	11
D. LA VALEUR AJOUTÉE ET L'INVESTISSEMENT	12
II. L'ÉVOLUTION SECTORIELLE	13
A. LES PRODUCTIONS ANIMALES	15
B. LES AUTRES PRODUITS	16
III. LES PREMIÈRES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DE LA PAC	18
<hr/>	
CHAPITRE II : LE COMMERCE EXTÉRIEUR	21
<hr/>	
I. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE : UN EXCÉDENT RECORD EN 1992	21
II. LA VENTILATION GÉOGRAPHIQUE	22
A. LES ÉCHANGES AVEC LA COMMUNAUTÉ	23
B. LES ÉCHANGES AVEC LES PAYS TIERS	23
III. LE BILAN PAR SECTEUR	24
A. LES SECTEURS EXCÉDENTAIRES	25
B. LES SECTEURS DÉFICITAIRES	27
IV. LE BILAN DU PREMIER SEMESTRE 1993	28

	<u>Pages</u>
CHAPITRE III : LES CRÉDITS	31
I. LES CRÉDITS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE	31
II. LES AUTRES CRÉDITS BÉNÉFICIAANT AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	33
A. LES CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	33
B. LES CRÉDITS DES AUTRES MINISTÈRES	33
C. LES AIDES COMMUNAUTAIRES	34
CONCLUSION	35

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, l'avis consacré par votre commission aux industries agro-alimentaires est l'occasion, à la fois, d'examiner l'évolution des dotations budgétaires que l'Etat leur consacre, mais aussi, de dresser le bilan de l'année écoulée pour ce secteur.

Sur le premier point, votre commission se félicite que les crédits de politique industrielle du ministère de l'Agriculture paraissent enregistrer une évolution moins défavorable que les années précédentes.

Le mouvement de réduction des crédits de politique industrielle est «enrayé», tout au moins en autorisations de programme (219 millions de francs, soit + 2,5 %). De leur côté, les crédits de paiement baissent (220 millions de francs, soit - 4,3 %), mais selon un rythme sensiblement inférieur à celui observé les années précédentes. Les pouvoirs publics ont, apparemment, pris conscience de la nécessité d'accompagner l'effort d'investissement et de modernisation du secteur agro-alimentaire.

Ces aides publiques sont d'autant plus nécessaires que les industries agro-alimentaires sont, aujourd'hui, confrontées à des difficultés d'investissement et que certains secteurs, par ailleurs en situation difficile, doivent d'une part poursuivre une restructuration rendue indispensable par la réforme de la PAC et d'autre part, mettre leurs installations en conformité avec les normes sanitaires européennes.

Le maintien des crédits nationaux à un niveau suffisant est, en outre, indispensable pour permettre aux projets français de bénéficier du cofinancement du Fonds d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

Enfin, ces crédits contribuent à la politique d'aménagement du territoire en apportant aux régions, à travers les contrats de plan, le moyen d'aider les petites et moyennes entreprises de ce secteur, seules susceptibles, bien souvent, de maintenir des emplois dans les zones fragiles.

Il faut espérer que l'évolution moins défavorable des dotations allouées, cette année, aux industries agro-alimentaires reflète bien la prise en compte par les pouvoirs publics de la nécessité d'accompagner un secteur qui traverse une période difficile de mutations.

Car, en effet, contrairement aux années antérieures, le dynamisme du secteur des industries agro-alimentaires paraît marquer une pause.

L'année 1992 a été ainsi caractérisée par un ralentissement de moitié de la croissance de la production (+ 1 %), dans un contexte de stagnation de la demande de produits alimentaires transformés (+ 0,1 %). Dans de nombreux cas, ce sont les exportations et l'abondance de l'offre de produits agricoles qui ont «poussé» la production, alors que la consommation intérieure stagnait.

Il semblerait ainsi qu'avec une année de retard, les consommateurs aient modifié leur comportement d'achat en privilégiant des produits moins chers : marques de distributeurs, «hard discount», promotions diverses.

Cette situation explique, pour partie, la dégradation de la situation financière des entreprises qui s'est traduite par la chute des investissements.

Alors que, sur la période 1985-1990, les entreprises avaient progressivement restauré leur rentabilité, s'étaient désendettées et avaient accru leurs investissements, le ralentissement, déjà constaté en 1991, s'est accentué en 1992 avec une diminution de 11 % des investissements de la branche.

L'emploi a, lui aussi, été affecté : entre 1991 et 1992, le secteur a ainsi perdu près de 9.000 actifs, soit 1,5 % de ses effectifs.

En revanche, après une diminution en 1991, le commerce extérieur a renoué avec les excellents résultats des années passées. Le secteur enregistre en 1992 un redressement spectaculaire de son excédent commercial : avec 53,5 milliards de francs (+ 18 % par rapport à 1991), le niveau record atteint, en 1990 -52,2 milliards de francs- est dépassé. En dépit d'un dernier trimestre moins favorable

où les dévaluations de plusieurs de nos partenaires ont handicapé les exportations françaises.

La France reste ainsi le premier exportateur mondial de produits des industries agro-alimentaires, devant les Pays-Bas, et le second, derrière les Etats-Unis, pour l'ensemble des produits agricoles et alimentaires.

Comme les années précédentes, on constate une accentuation des échanges avec les autres pays de la Communauté, sur lesquels la France dégage près de 84 % de son solde commercial.

La structure de notre solde commercial connaît, en revanche, une évolution récente dans le sens d'un certain «rééquilibrage» entre secteurs déficitaires et excédentaires.

Si la «hiérarchie» entre secteurs excédentaires et déficitaires n'est pas remise en cause, on constate néanmoins qu'un certain nombre de postes déficitaires voient leur solde s'améliorer, notamment les produits de la pêche, les fruits et légumes transformés, l'épicerie sèche et l'horticulture, tandis que des postes traditionnellement excédentaires se dégradent, tels les soldes des produits laitiers, des vins et spiritueux ou du sucre qui diminuent.

CHAPITRE PREMIER

LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN 1992

I. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE

En 1992, l'évolution du secteur des industries agro-alimentaires aura été caractérisée par un ralentissement sensible de la croissance de la production (+ 1 %), dans un contexte de stagnation de la demande de produits alimentaires transformés (+ 0,1 %). Ce sont, par conséquent, les exportations et l'abondance de l'offre de produits agricoles qui ont poussé la production. A cet égard, les résultats pour 1993, qui seront largement déterminés par les dévaluations de nos principaux partenaires et les limitations de l'offre de produits agricoles résultant de la réforme de la PAC, devraient être en net retrait par rapport à 1992.

A. UNE CROISSANCE DE LA PRODUCTION DÉCONNECTÉE DE LA DEMANDE DES MÉNAGES

En 1992, la production agroalimentaire aura progressé de 1 %, soit sur un rythme inférieur de moitié à la croissance observée sur la décennie écoulée. Mais cette croissance, même modeste, contraste avec la stagnation du reste de l'industrie manufacturière.

TAUX DE CROISSANCE EN VOLUME DE LA PRODUCTION

(aux prix de l'année précédente)

(en %)

PRODUITS	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Production des IAA	1,4	0,8	2,8	2,2	4,0	2,2	1,0
Production du reste de l'industrie manufacturière	1,4	2,3	5,8	6,1	2,6	- 1,1	0,0

Source : Comptes nationaux, INSEE

Le caractère contra-cyclique de l'activité des industries agro-alimentaires, qu'illustre le tableau ci-dessus, s'explique par la spécificité de cette branche industrielle. En aval, ses débouchés sont principalement constitués par la demande alimentaire des ménages, traditionnellement moins sensible aux variations des revenus que la consommation d'autres produits. En amont, son activité dépend, «mécaniquement», de l'offre agricole dont la première transformation (abattage, poudre de lait, beurre) représente l'exécutoire naturel.

Cette double spécificité explique ainsi que les industries agro-alimentaires aient, de 1980 à 1984, moins souffert de la récession, mais qu'elles aient, également, moins profité de la croissance de 1985 à 1990.

Or, on constate, en 1992, un fléchissement très net de la consommation alimentaire des ménages (+ 0,1 %), alors qu'elle progressait jusqu'ici régulièrement de 2 % par an et que la consommation globale des ménages progresse, elle, d'1,4 %. Il semble ainsi, qu'avec une année de retard, les consommateurs aient modifié leur comportement d'achat de produits agro-alimentaires, en privilégiant les produits moins chers (marques de distributeurs, «hard discount», promotion...).

B. UNE FAIBLE PROGRESSION DES PRIX

Comme en 1991, la hausse des prix à la consommation (+ 2,5 %) reste inférieure à la progression de l'indice général des prix

(3,4 %). Comme les années précédentes, le prix relatif des produits des IAA continue de se dégrader.

Cette modération des prix à la consommation, résulte, pour partie, de la pression exercée sur les prix à la production (+ 1,5 %). L'évolution des prix à la production est, d'ailleurs, très contrastée : si la viande et le lait augmentent sensiblement -respectivement + 2,6 et + 1,8 %-, en revanche, certains produits ont enregistré une chute très nette : fruits et légumes, céréales, oléagineux.

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES PRIX 1992/1991

	A LA PRODUCTION	À LA CONSOMMATION
Viande	2,6	1,9
Lait	1,8	1,2
Conserves	-2,8	0,6
Pain et pâtisserie	3,7	3,8
Travail du grain	0,9	2
Huile	-1,9	2,3
Sucre	-1,6	3
Produits divers	0,5	1,8
Boissons	1	3
Tabac	7,8	10,7
Autres produits	0,8	3,4
Ensemble	1,5	2,4

C. LA POURSUITE DE LA RÉDUCTION DE L'EMPLOI

De 1980 à 1990, l'emploi total, salarié et non salarié, du secteur agro-alimentaire était resté relativement stable (- 1,5 %), alors qu'il régressait fortement dans l'industrie manufacturière (- 17,4 %).

Depuis 1990, en revanche, ce secteur connaît une sensible réduction du nombre des personnes employées : - 17.000 emplois, soit 3,3 % des effectifs de la branche. De 1991 à 1992, le secteur a ainsi perdu près de 9.000 actifs, soit 1,5 % de ses effectifs, dont plus de la moitié (4.700) dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie.

D. LA VALEUR AJOUTÉE ET L'INVESTISSEMENT

Structurellement inférieur à celui de l'industrie manufacturière -ce qui reflète le poids relatif des industries de première transformation-, le taux de valeur ajoutée des IAA augmente régulièrement au cours des dernières années.

TAUX DE VALEUR AJOUTÉE

(en %)

	1989	1990	1991	1992
IAA	29,1	29,3	29,7	31,6
Reste de l'industrie	38,7	38,9	38,7	39,2

La poursuite de cette amélioration tendancielle s'explique par le maintien d'un rapport de prix entre les produits transformés et les matières premières, essentiellement, les produits agricoles, favorable au secteur de transformation.

En revanche, comme dans le reste de l'industrie, les investissements ont décliné en 1992. Le recul de 11 % des investissements des industries agro-alimentaires marque un retournement de tendance par rapport à l'effort d'investissement des années 1987 à 1990.

Il apparaît ainsi qu'alors que sur la période 1985-1990, les entreprises avaient progressivement restauré leur rentabilité, accru leurs investissements et s'étaient désendettées, le ralentissement déjà constaté en 1991, s'est accentué en 1992.

Le recul de l'investissement témoigne de la dégradation de la situation financière des entreprises, sensible dans la seconde moitié de 1992 et accentuée en 1993. Cette dégradation est générale, provoquée par la baisse de la consommation alimentaire et plus encore par le report de la demande vers les « premiers-prix ».

Les entreprises du secteur des viandes de boucherie - tout particulièrement de viande bovine en raison notamment de relèvement des prix du bétail, peu répercuté dans les prix de vente, et du fait de la concurrence renforcée des viandes blanches, porc et surtout volailles, ont été éprouvées.

De même, les entreprises travaillant des produits touchés par la dévaluation de la lire, de la peseta et de la livre : à l'importation, les conserves de produits méditerranéens (tomate transformée - fruits au sirop) ; à l'exportation, la viande bovine, les volailles, les produits laitiers.

Enfin, les entreprises axées sur les produits touchés par les reports de consommation (en premier lieu, le champagne et les spiritueux, mais aussi les plats cuisinés ou la biscuiterie) ont été affectées.

Au niveau des grands groupes, les comptes pour 1992 sont contrastés. On constate une chute importante des résultats des grands groupes coopératifs, notamment de ceux engagés dans le secteur de la viande ou engagés dans une phase de restructuration industrielle, mais aussi de grands groupes privés (LVMH : - 19,5 % ; BSN : - 6,9 % ; St LOUIS : - 5,9 % ; Nestlé France : - 0,6 %). En revanche, certaines activités continuent de connaître d'excellents résultats. C'est notamment le cas des sucreries et dans une moindre mesure des groupes fromagers privés.

II. L'ÉVOLUTION SECTORIELLE

On trouvera, dans le tableau ci-après, les principales évolutions enregistrées pour chacune des branches du secteur agro-alimentaire en 1992.

PRODUITS DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	PRODUCTION			CONSOMMATION			EFFECTIFS TOTAUX SALARIÉS ET NON SALARIÉS	
	Variation 92/91 en %		Millions de francs 1992	Variation 92/91 en %		Millions de francs 1992	en 1992 (milliers)	Variation en %
	Volume	Prix		Volume	Prix			
Viandes et produits laitiers	0,8	2,3	277.702	0	1,7	305.839	174,8	- 0,8
Viandes et conserves de viandes	1,4	2,6	172.913	- 0,8	1,9	198.826	104,8	- 0,8
Lait et produits laitiers	- 0,1	1,8	104.789	1,6	1,2	107.153	72	- 0,8
Autres produits des I.A.A.	1,1	0,8	359.230	0,2	3,4	287.747	389,1	- 1,8
Produits du travail du grain	1,6	0,9	92.503	2,4	2	31.464	55,1	- 1,2
Boissons et alcools	- 0,8	1	73.452	- 0,4	3	55.897	43,8	- 1,1
Pain et pâtisserie	- 1,5	3,7	53.555	- 1,6	3,8	49.911	189,8	- 2,7
Autres produits alimentaires	4,6	0,5	48.759	- 0,1	1,8	49.763	41,2	- 1,2
Conserves	1,2	- 2,8	43.149	1,7	0,6	47.315	37,3	- 1,3
Sucre	3,5	- 1,6	19.872	1,8	3	3.720	11,4	- 0,9
Produits à base de tabac	0,6	7,8	14.852	- 0,6	10,7	40.703	5	- 2
Huiles et corps gras	4,7	- 1,9	13.088	0,9	2,3	8.974	6,5	- 1,7
Ensemble des produits des I.A.A.	1	1,5	636.933	0,1	2,5	593.726	665,9	- 1,5

A. LES PRODUCTIONS ANIMALES

Les productions animales -viandes et produits laitiers- représentent près de 44 % du secteur des industries agroalimentaires.

● Les viandes et conserves de viandes

Avec 173 milliards, cette branche qui regroupe les activités de production de viande de boucherie, de volailles et de conserves, représente plus de 27 % de la production des IAA.

Comme en 1991, l'activité «viande fraîche», fortement dépendante de son amont agricole, voit sa production augmenter sensiblement (+ 1,4 %), alors même que la consommation des ménages connaît un très net recul (- 0,8 %). Contrairement à l'an dernier, cette surproduction par rapport à la demande ne se traduit pas par une diminution des prix (+ 2,6 %). Une analyse plus fine ferait cependant apparaître un retournement au quatrième trimestre 1992 (- 7,6 % pour la viande bovine ; - 15,8 % pour le porc), qui se prolonge en 1993.

● Les produits laitiers

Les produits laitiers (105 milliards de francs) ont enregistré une évolution inverse de celle du secteur de la viande : la production stagne (- 0,1 %), alors que la consommation intérieure progresse (+ 1,6 %). Les produits les plus dépendants de l'offre de matière première agricole (beurre et poudre de lait) voient leur production fortement diminuer sous l'effet de la réduction des quotas : - 6,4 % pour le beurre, - 11,4 % pour les poudres. Pour ces deux produits, l'ajustement se fait par le déstockage et l'importation.

Pour la première fois depuis treize ans, la France consomme plus de beurre qu'elle n'en produit.

En revanche, les produits frais (22 % de la branche industries laitières) continuent leur progression (+ 3,5 %), même si c'est sur un rythme inférieur à celui observé les années précédentes (≈ 6 %). La demande pour ces produits a, en effet, moins fléchi (+ 4 %

contre + 6 % les années précédentes) que celle portant sur les autres produits alimentaires.

La production de fromages (le tiers du secteur) augmente faiblement (+ 0,9 %).

Les prix à la production, compte tenu du moindre infléchissement de la demande et de la tension observée sur les produits de bases progressent d'1,8 %, après avoir baissé de 0,9 % en 1991. On constate, cependant, une tendance à la baisse à la fin de l'année.

B. LES AUTRES PRODUITS

L'ensemble des « autres produits », qui représente 56 % de la branche des IAA, a vu sa production croître de 1,1 %, contre 1,8 % en 1991 et 4,5 % en 1990.

Cette catégorie est, en effet, particulièrement dépendante de l'évolution de la consommation, stagnante en 1992 (+ 0,2 %). En dépit de la modération des prix à la production (+ 0,8 %), les prix à la consommation augmentent sensiblement (3,4 %).

● La branche du travail du grain voit sa production (92,5 milliards) augmenter d'1,6 %.

Les aliments pour animaux, qui représentaient plus de la moitié de la production de cette branche, progressent d'1,3 %, soit sensiblement moins que les années précédentes.

Cette sous-branche est dépendante, d'une part, du prix des céréales - les aliments pour animaux représentent le tiers des céréales utilisés dans l'agroalimentaire -, d'autre part, de l'évolution du cheptel. Elle devrait voir ses résultats s'infléchir en 1993, sauf pour les aliments pour animaux d'agrément. Les céréales pour petits déjeuners continuent de progresser. En revanche, la demande de produits de la biscuiterie régresse.

● Les boissons et alcools

La production de boissons et alcools (73,5 milliards de francs) recule pour la deuxième année consécutive (- 0,8 %), sous

l'effet d'une demande déclinante (- 0,4 %). L'évolution est contrastée selon les produits : les jus de fruits et de légumes progressent fortement (+ 13,9 %), la production de cognac et de champagne diminue, ainsi que celle des sodas et eaux minérales, qui avaient fortement progressé au cours des deux dernières années.

● **Le secteur de la boulangerie-pâtisserie** (53,5 milliards de francs) continue à voir sa production diminuer (-1,5 %), sous l'effet d'une demande elle-même tendanciellement décroissante (- 1,4 %). En revanche, les prix à la production comme à la consommation continuent de progresser de près de 4 %.

● **Les autres produits alimentaires** (49 milliards de francs) représentent un ensemble de produits hétérogènes (confiserie-chocolats, potages, café). Cette branche connaît, en 1992, une progression de 4,6 % (contre 9 % en 1991).

● **La croissance de la production de conserves** (43 milliards de francs) ralentit légèrement (+ 1,2 %), essentiellement sous l'effet de la diminution dans le secteur des surgelés. La forte progression des conserves de fruits et légumes (+ 5 %) s'explique par la transformation de récoltes abondantes, ce qui a d'ailleurs pour effet de peser sur les prix à la production (- 2,8 %).

● **La production sucrière** (20 milliards de francs) progresse de 3,5 %, tirée par une nette progression des rendements et des exportations, la demande intérieure n'augmentant, elle, que de 1,8 %.

● **Les produits à base de tabac** (15 milliards de francs) progressent sur un rythme modéré (+ 0,6 %). En revanche, la campagne anti-tabac et la hausse des taxes ont entraîné un net renchérissement des prix à la consommation (+ 10,7 %) et une légère diminution de la consommation (- 0,6 %) qui a surtout porté sur les importations.

● **La production d'huiles et corps gras** (13 milliards de francs) progresse de 4,7 %, mais les évolutions sont très contrastées

selon les produits. Les produits à base de tournesol augmentent fortement, alors que pour ceux à base de colza diminuent.

III. LES PREMIÈRES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DE LA PAC

Dans son avis budgétaire de l'an passé, votre rapporteur s'était efforcé de mesurer les conséquences prévisibles de la réforme de la PAC sur le secteur agro-alimentaire.

Même si - la réforme étant en cours de mise en oeuvre - tous ses effets ne sont pas encore perceptibles, il apparaît que elle a déjà de profondes conséquences sur l'aval de la production agricole.

Encore ces effets doivent ils être relativisés, compte tenu de ce que seront les conséquences pour l'agro-alimentaire d'une conclusion défavorable des négociations du GATT.

Les entreprises les plus touchées par la réforme de la PAC sont, aujourd'hui, les entreprises d'approvisionnement et de collecte-stockage de céréales et d'oléagineux.

Les dispositions prises en matière de jachère et de prix ont en effet entraîné une réduction sensible des volumes produits en céréales et en oléagineux, ce qui met en difficulté les organismes de collecte, stockage et de commercialisation de ces produits. Face à la réduction de leurs marges les entreprises sont contraintes d'opérer des restructurations en vue de réduire leurs frais fixes.

Selon le ministère, l'effort de restructuration et d'adaptation devrait concerner 28.000 salariés pour les coopératives et 15.000 pour le négoce privé.

Pour faire face à cette situation, des pouvoirs publics ont signé en mars 1993 un accord social tripartite avec les fédérations syndicales et professionnelles de la branche. A ce titre, les entreprises mutualisent des sommes, d'une part pour soutenir des actions de requalification et d'autre part pour constituer, avec l'appui du ministère de l'agriculture et de la pêche, un fonds de restructuration pour appuyer en tant que de besoin les démarches locales.

En outre, 5 millions de francs ont été dégagés pour la restructuration des coopératives de collecte de céréales.

Au stade industriel proprement dit, les conséquences sur la transformation des céréales paraissent globalement peu

importantes, sauf pour le secteur de la semoulerie et de la fabrication de pâtes alimentaires.

S'agissant de la meunerie et de l'industrie des amylacés, compte tenu des quantités disponibles, l'approvisionnement des usines ne devrait pas être menacé. Cependant des difficultés pourraient surgir en raison du recul de la production de maïs, ce qui pourrait obliger les industriels à recourir à des importations en provenance des pays tiers. Par ailleurs, il est indispensable que les mécanismes de restitution soient maintenus pour compenser tout écart pouvant exister entre les prix communautaires et les prix mondiaux, même si les prix institutionnels sont, comme cela est prévu, sensiblement rapprochés des cours mondiaux.

En revanche dans le secteur de la semoulerie et de l'industrie des pâtes alimentaires, l'alignement du prix du blé dur sur celui du blé tendre et la réservation de l'aide forfaitaire à l'hectare aux seules régions méditerranéennes a conduit à un recul massif de cette culture dans le centre de la France et, par voie de conséquence, a entraîné de graves difficultés d'approvisionnement des industries françaises. Ces dernières sont aujourd'hui obligées de recourir à des importations en provenance des pays tiers, renchérissant par là-même leur coût d'approvisionnement.

Dans le secteur de la trituration des graines oléagineuses, la limitation des superficies pouvant être mises en culture pour la production de soja, tournesol et colza, ainsi que la diminution des garanties données aux productions communautaires de graines a entraîné, dès 1992/93, une réduction de la production de l'ordre de 20 % aggravant du même coup le déficit de la CEE et mettant en difficulté l'approvisionnement des tritrateurs européens, ce qui a entraîné ou accéléré la fermeture de plusieurs petites unités.

Dans le secteur des viandes, la réforme a conduit à modifier la position relative des viandes blanches par rapport aux viandes rouges.

La baisse du prix des céréales devrait entraîner un fort développement des filières hors sol et provoquer des difficultés d'ajustement de l'offre à la demande.

Il en résulte une concurrence accrue et des difficultés supplémentaires pour la filière bovine, le consommateur ayant reporté une partie de ses achats sur les produits meilleur marché. Ce phénomène se traduit par un mouvement de restructurations dans les entreprises du secteur des viandes blanches avec le renforcement des groupes de tête en France mais aussi à l'exportation. Dans la filière bovine, la baisse de la demande, conjuguée au renchérissement récent

des approvisionnements, a entraîné de graves difficultés pour les opérateurs industriels de la filière.

Enfin, s'agissant des utilisations non alimentaires, les décisions prises relatives à la jachère non alimentaire (ou industrielle) n'ont eu encore qu'un impact limité pour les industries autres qu'alimentaires. Au niveau agricole, 72.000 hectares ont été mis en valeur à ce titre dont plus de la moitié pour la production de colza destiné à la fabrication de biocarburants et près de 22.000 hectares en oléagineux destinés à la lipochimie. Pour la campagne 1994/95, ces débouchés pourraient concerner près de 200.000 hectares.

Des investissements sont d'ores et déjà prévus pour faire face au développement de ces produits mais ils ne feront que compenser les fermetures d'unités de trituration de graines oléagineuses opérées par ailleurs.

CHAPITRE II

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les résultats du commerce extérieur agroalimentaire font apparaître un redressement spectaculaire de notre excédent commercial: avec 53,5 milliards de francs, le niveau record atteint, en 1990, (52,2 milliards de francs) est dépassé.

I. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE : UN EXCÉDENT RECORD EN 1992

Comme l'illustre le tableau ci-après, le solde commercial de 1992 est en hausse de 17,8 % par rapport à 1991.

BALANCE COMMERCIALE AGRO-ALIMENTAIRE (CAF-FOB)
(en milliards de francs)

Milliards de francs	1988	1989	1990	1991	1992
Importations	121,1	132,5	132,9	143,6	142,5
Exportations	162,7	183,5	185,1	189	196
Solde	+ 41,6	+ 51	+ 52,2	+ 45,4	+ 53,5
Taux de couverture	134,4	138,4	139,3	131,6	137,5

Ce résultat s'explique par la diminution des importations (- 0,8 %) et la poursuite de la hausse des exportations (+ 3,7 %).

Cependant, le taux de couverture (137,5 %) reste inférieur à celui constaté en 1989 et 1990.

Les produits des industries alimentaires dégagent un excédent de 34,5 milliards de francs, en croissance de 11 %. Les exportations des IAA atteignent 130,9 milliards de francs, soit 66,8 % du total agroalimentaire (en incluant les vins).

La France reste ainsi le premier exportateur mondial des produits des IAA devant les Pays-Bas.

Pour l'ensemble des produits agroalimentaires, la France conserve son second rang (196 milliards de francs), derrière les Etats-Unis (246 milliards de francs), mais devant les Pays-Bas (184 milliards).

II. LA VENTILATION GÉOGRAPHIQUE

L'analyse géographique du commerce extérieur des produits agro-alimentaires fait apparaître que les pays de la Communauté représentent 72 % de nos exportations et plus de 83 % de notre solde commercial.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	SOLDE COMMERCIAL
CEE	96.463 (67,7 %)	141.186 (72 %)	44.722 (83,5 %)
Pays-Tiers	46.005 (32,3 %)	54.821 (28 %)	8.816 (16,5 %)
TOTAL	142.468	196.007	53.538

() part dans l'ensemble

A. LES ÉCHANGES AVEC LA COMMUNAUTÉ

L'excédent enregistré en 1992, 44,7 milliards de francs, est en hausse de 5 % par rapport à 1991, en dépit d'un dernier trimestre défavorable où les dévaluations de plusieurs de nos partenaires ont handicapé les exportations françaises.

L'Allemagne, avec 32,2 milliards de francs d'exportations, reste le premier client de la France, devant l'Italie (30,3 milliards de francs) et le Benelux (25 milliards de francs). En terme d'excédent commercial, l'Italie reste notre première destination excédentaire (20,4 milliards de francs), devant l'Allemagne (17,5 milliards de francs).

L'excédent avec le Royaume-Uni est, de nouveau, en baisse (6,1 milliards de francs). En revanche, les excédents dégagés sur le Portugal (2,9 milliards de francs), l'Espagne (2,5 milliards de francs) et la Grèce (1,4 milliard de francs) progressent.

Le solde des échanges avec les Pays-Bas, négatif (- 7,1 milliards de francs), constitue le premier déficit de la balance française tous pays confondus, et s'accroît, de même que celui avec l'Irlande (- 3,1 milliards de francs). En revanche, celui avec le Danemark se réduit (- 2,8 milliards de francs).

B. LES ÉCHANGES AVEC LES PAYS TIERS

Avec les Pays-Tiers, le solde dégagé en 1992 : + 8,8 milliards de francs est le triple de celui enregistré en 1991 et dépasse le niveau enregistré en 1990 (+ 6,7 milliards de francs).

Les Etats-Unis restent notre principal client (6,5 milliards de francs) et deviennent notre premier fournisseur (5,8 milliards de francs), dépassant le Brésil (5 milliards de francs).

PRINCIPAUX FOURNISSEURS		PRINCIPAUX CLIENTS	
Etats-Unis	5.778	Etats-Unis	6.539
Brésil	4.973	Suisse	4.718
Maroc	2.379	Japon	3.828
Côte d'Ivoire	2.122	Algérie	2.775
Norvège	2.056	URSS	2.770
Argentine	1.795	Arabie	2.029
Chine	1.442	Hong Kong	1.738
Thaïlande	1.155	Canada	1.313
Suisse	1.009	Suède	937
Israël	1.009	Roumanie	855

(en millions de francs)

En terme de solde commercial, la France dégage ses principaux excédents sur la Suisse (3,7 milliards de francs), l'URSS (2,7 milliards de francs), l'Arabie (2 milliards de francs) et Hong Kong (1,7 milliard de francs). Elle réalise ses déficits les plus importants sur le Brésil (- 4,7 milliards de francs), l'Angleterre (- 1,7 milliard de francs), la Norvège (- 1,7 milliard de francs), le Maroc (-1,6 milliard de francs) et la Côte d'Ivoire (- 1,5 milliard de francs).

III. LE BILAN PAR SECTEUR

L'analyse du solde commercial fait apparaître une très forte progression du solde des produits agricoles qui passe de 14,4 à 19 milliards de francs (+ 32 %), tandis que les produits des industries alimentaires augmentent moins fortement : + 11 %, soit un excédent de 34,5 milliards de francs.

Il apparaît, d'autre part, que si la hiérarchie entre secteurs excédentaires et déficitaires n'est pas remise en cause, un

certain nombre de postes déficitaires voient leur solde s'améliorer, tandis que des postes traditionnellement excédentaires se dégradent, surtout pour les produits agricoles.

A. LES SECTEURS EXCÉDENTAIRES

● Avec un solde de 31 milliards de francs, les céréales sont redevenues le premier poste excédentaire de la balance agroalimentaire.

L'augmentation de 19,7 % est largement due à la forte hausse des volumes de maïs exportés, les ventes de blé restant stables en volume, mais progressant en prix.

Le solde céréalier, qui représente 58 % de l'excédent global de la balance des produits agricoles et des produits des IAA, est cependant en retrait du record enregistré en 1990 (33 milliards de francs).

● Après avoir déjà diminué en 1991, le solde du secteur des vins et spiritueux continue à se réduire en 1992 : 29,1 milliards de francs (- 2 %).

● De même, le solde des produits laitiers qui avait déjà reculé de 12 % en 1991 se réduit en 1992 : + 10,4 millions de francs, soit - 8,7 %. La bonne tenue des produits élaborés, comme les fromages (+ 4,4 %) n'a pas compensé la détérioration observée sur les produits de base (lait en poudre et beurre).

● Les oléagineux continuent de voir leur excédent se réduire : 4,1 milliards de francs en 1992, soit - 14,5 %, alors que ce solde était de 8 milliards de francs en 1989.

● Le sucre enregistre un léger repli (- 1,6 %) en raison de la baisse des prix liée à l'importance des stocks mondiaux : ainsi, le tassement en valeur des exportations masque une légère progression des volumes exportés.

● A l'exception des céréales, seuls les bovins et viandes bovines, les volailles et la minoterie accroissent leurs excédents.

● Les bovins et viandes bovines dégagent un excédent de 6,6 milliards de francs, en progression de 30 %. Mais ce sont les bovins vivants qui réalisent la totalité de l'excédent grâce à une progression des exportations supérieure à la réduction des importations.

Les viandes bovines, traditionnellement déficitaires, réduisent leur déficit à 0,3 milliard de francs, sous l'effet de l'expansion des exportations de viandes congelées en direction des Pays Tiers et de la baisse des importations de viandes fraîches.

Les viandes de volaille (5,1 milliards de francs, + 8,5 %) poursuivent leur progression, de même que les produits de la minoterie (4,5 milliards de francs, + 7,1 %).

SOLDES EXCÉDENTAIRES

	1991	1992	ÉVOLUTION (en %)
Céréales	25,9	31	+ 19,7
Vins et spiritueux	29,6	29	- 2
Produits laitiers	11,4	10,4	- 8,7
Bovins et viandes bovines	5,1	6,6	+ 29,4
Sucre	6,1	6	- 1,6
Viandes de volaille	4,7	5,1	+ 8,5
Minoterie	4,2	4,5	+ 7,1
Oléagineux (hors soja)	4,8	4,1	- 14,5

(en milliards de francs)

B. LES SECTEURS DÉFICITAIRES

● Structurellement, le poste le plus déficitaire de la balance agroalimentaire, les produits de la pêche, a enregistré une amélioration sensible de son solde commercial, qui avec un déficit de 10,3 milliards de francs, s'améliore de 7 %. Cette amélioration, tant dans le secteur des produits de la pêche (- 7,5 milliards de francs) que des conserves de produits de la pêche (- 2,8 milliards de francs) résulte, essentiellement, d'une diminution des importations supérieure à la baisse des exportations. De plus, ce déficit reste supérieur à celui de 1990 (10,1 milliards de francs).

● En revanche, le déficit des échanges de fruits frais s'est détérioré en 1992 : - 8,2 milliards de francs, soit une augmentation de 10 %. Or, cette dégradation est essentiellement imputable aux fruits tempérés. Équilibré en 1991, le solde devient déficitaire en 1992 de 1,3 milliard de francs : les fruits traditionnellement excédentaires -pommes et poires- ont été particulièrement affectés (\approx - 50 % pour la pomme, - 40 % pour la poire).

● Pour la deuxième année consécutive, le déficit des échanges de fruits et légumes transformés s'améliore (- 2,6 milliards de francs en 1992, contre - 2,9 milliards de francs en 1991). Le déficit en légumes diminue de 10 % et celui en fruits se stabilise à - 2,1 milliards de francs.

● Dans le secteur des viandes, le déficit structurel en viandes porcines se réduit : -1,8 milliard de francs en 1992, -3,5 milliards de francs en 1989. En revanche, le déficit en ovins et viande ovine s'accroît d'1,2 % (-2,9 milliards de francs).

● Enfin, deux secteurs traditionnellement déficitaires voient une nette amélioration de leur solde commercial : l'épicerie sèche dont le solde s'améliore de 9 % (- 2,5 milliards de francs) et l'horticulture (-3,3 milliards de francs en 1992 contre -3,7 milliards de francs en 1991).

SOLDES DÉFICITAIRES

	1991	1992	ÉVOLUTION (en %)
Filière pêche	8,2	7,6	- 7,3
Fruits frais	7,4	8,2	+ 10
Fruits et légumes transformés	2,9	2,6	- 9
Viandes (sauf bovine et avicole)	6,2	5,4	- 13
Épicerie	2,7	2,5	- 9
Horticulture	3,7	3,3	- 11

(en milliards de francs)

- : amélioration d'un solde négatif

+ : dégradation d'un solde négatif

IV. LE BILAN DU PREMIER SEMESTRE 1993

Pour le premier semestre 1993, les chiffres fournis par les douanes font apparaître un excédent de 24,2 milliards de francs, à comparer avec celui du premier semestre 1992 qui s'élevait à 26,8 milliards de francs.

L'évolution est très différente selon la nature des produits.

Les produits des industries agro-alimentaires dégagent un excédent de 16,5 milliards de francs contre 16,9 l'an dernier, soit une quasi-stabilité.

Le mouvement de rééquilibrage constaté en 1992 paraît se poursuivre.

Ainsi, les conserves et épicerie sèche voient leur déficit se contracter fortement de 2,2 milliards de francs à 0,9 milliard de francs.

Par contre, l'excédent traditionnel que constituent les vins et spiritueux semble de réduire pour s'établir à 11,5 milliards de francs pour le premier semestre 1993, contre 13,1 pour le premier semestre 1992.

En revanche, le solde des produits agricoles bruts se réduit sensiblement : il est positif de 7,7 milliards de francs, soit une baisse de 22 % par rapport au niveau atteint lors du premier semestre 1992.

L'excédent céréalier se réduit : 15,3 milliards de francs fin juin 1993 contre 16,9 milliards de francs pour la même période l'an dernier.

L'excédent obtenu grâce au blé progresse pour s'établir à 8,9 milliards de francs, mais celui obtenu par le maïs perd 1,3 milliard de francs.

L'excédent des oléagineux n'est plus que de 1,1 milliard de francs, contre 3,4 l'an dernier.

Le sucre également voit son excédent s'amoinrir de plus de 1 milliard de francs pour s'établir à 1,7 milliard de francs.

Au plan géographique, les chiffres du premier semestre font apparaître une très nette réduction de l'excédent avec les pays de la CEE : fin juin 1992, cet excédent était de 23,5 milliards de francs, il n'est que de 18 milliards de francs fin juin 1993.

En revanche, la hausse du solde bénéficiaire des échanges avec les Pays Tiers se poursuit : 6,2 milliards de francs pour le premier semestre de cette année contre 3,3 pour celui de l'an dernier.

CHAPITRE III

LES CRÉDITS

I. LES CRÉDITS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE

Les crédits de politique industrielle, inscrits au chapitre 61-61 du budget du ministère de l'agriculture et de la pêche progressent faiblement en autorisations de programme : 219 millions de francs, soit + 2,5 %, mais diminuent en crédits de paiement 220 millions de francs (- 4,3 %).

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	LFI 1993	1994	Evolution en %	LFI 1993	1994	Evolution en %
Art. 10 Investissements d'intérêt national	84,25	85	+ 0,9	90,65	90	- 0,1
Art. 20 Investissements d'intérêt régional	77,1	78	+ 1,2	82,96	77	- 7,2
Art. 30 Abattoirs publics	20	24	+ 20	21,5	21	- 2,3
Art. 40 Crédits déconcentrés pour l'environnement et la compétitivité des entreprises	32,4	32	- 1,2	34,89	32	- 8,3
TOTAL	213,75	219	+ 2,5	230	220	- 4,3

(en millions de francs)

Pour la première fois, par conséquent, le mouvement de réduction des crédits de politique industrielle a été enrayé : en

autorisations de programme les crédits demandés en 1994 sont de 219 millions de francs, contre 214 millions de francs en 1993.

Au titre du collectif 1993, 30 millions de francs supplémentaires avaient été inscrits, en crédits de paiement comme en autorisations de programme pour rétablir les dotations initiales, amputées par une annulation de crédits et un report négatif de l'année précédente.

Votre rapporteur se félicite de cet infléchissement. Les pouvoirs publics paraissent avoir pris conscience de la nécessité d'accompagner l'effort d'investissement et de modernisation du secteur agro-alimentaire.

Cet effort est d'autant plus nécessaire qu'il apparait que les industries agro-alimentaires sont confrontées à des difficultés d'investissement : stagnation des investissements en 1991, chute de 11 % en 1992, nouvelle régression en 1993. Or certains secteurs, par ailleurs en situation difficile, doivent investir pour poursuivre une restructuration indispensable et mettre leurs outils aux normes sanitaires européennes. C'est par exemple le cas des industries des viandes (abattage - découpe des viandes de boucherie, des volailles), de la transformation du poisson et de certaines industries laitières (fromages).

De plus, du fait de la réforme de la PAC et des conséquences qu'auront les négociations du GATT, la poursuite des restructurations de certains secteurs est impérative. Aussi bien en ce qui concerne le secteur de la collecte, du stockage et du conditionnement des productions agricoles (céréales - oléagineux - vins - fruits et légumes), mais aussi de certaines filières, comme celles des céréales transformées et de certaines productions hors sol (porcs - volailles).

Comme votre rapporteur le notait dans l'avis budgétaire de l'an dernier, il est, d'autre part, nécessaire de maintenir une dotation minimale pour fournir la contribution nationale indispensable à la prise en compte des dossiers et bénéficier ainsi des cofinancements communautaires en provenance du FEOGA-orientation.

Enfin, le maintien des dotations déconcentrées sont indispensables pour mettre à la disposition des régions, à travers les contrats de plan, les moyens pour aider les petites et moyennes entreprises de ce secteur, bien souvent les seules susceptibles de maintenir les emplois dans les zones fragiles et d'assurer la valorisation des productions agricoles de la région. Cette priorité justifie la dotation prévue à l'article 20 (78 millions de francs) pour l'appui des contrats de plan et les 32 millions de francs de l'article 80,

au titre des fonds régionaux d'aide aux investissements immatériels (FRAI).

La totalité de la POA déconcentrée (77 millions de francs) et la moitié des crédits d'aide au conseil (16 millions de francs sur 32 millions de francs) était, en 1993, contractualisées.

II. LES AUTRES CRÉDITS BÉNÉFICIAINT AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

A. LES CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Aux crédits de politique industrielle, il faut également ajouter les crédits du chapitre 44-45 destinés à l'indemnisation des collectivités ayant supporté la fermeture d'un abattoir public. Ces crédits passent de 55 à 56 millions de francs.

En outre, une dotation nouvelle a été créée pour la restructuration des coopératives de collecte céréalière. Le chapitre 44-54 est doté de 5 millions de francs en provenance du ministère du travail.

Enfin, les crédits de recherche appliquée en faveur du secteur agro-alimentaire ont été rassemblés à l'article 61 du chapitre 61-21, et représentent 24 millions de francs.

B. LES CRÉDITS DES AUTRES MINISTÈRES

Les crédits d'autres ministères bénéficient également aux industries agro-alimentaires.

Au titre du ministère de la recherche, par exemple, 25 millions de francs ont bénéficié aux industries agro-alimentaires en 1993, mais 45 millions de francs en 1992 et 78 millions de francs en 1991.

Les crédits d'aménagement du territoire concernent également, pour partie, les industries agro-alimentaires. L'apport du FIDAR est estimé à 10/15 millions de francs, celui de la prime à

l'aménagement du territoire à 60 millions de francs (87 millions de francs en 1990).

C. LES AIDES COMMUNAUTAIRES

Compte tenu de la modicité des crédits nationaux, le FEOGA orientation se trouve être devenu, depuis les dernières années, le principal contributeur au financement des industries agro-alimentaires, comme l'illustre le tableau ci-après.

	Crédits de politique industrielle (AP)	FEOGA - orientation
1985	611	265
1986	484	324
1987	434	226
1988	436	226
1989	420	276
1990	401	300
1991	320	201
1992	263	344
1993	214	389 (1)

en millions de francs

(1) sur la base des demandes déposées

A côté des investissements physiques, des crédits communautaires viennent également financer l'effort de recherche dans le secteur des industries agro-alimentaires. Après les programmes ELAIR et ECLAIR, un programme «agriculture et agro-industrie», destiné à la recherche dans le secteur agricole et alimentaire, a été mis en place et doté d'un budget de 370 millions d'Ecus sur quatre ans. Or, sur ce point, il semble que le retour français (14 %), soit sensiblement inférieur à celui observé sur les programmes antérieurs (environ 20 %).

Dans le cadre, enfin, du programme EUREKA, une vingtaine d'opérations concerne l'agro-alimentaire.

Il apparaît ainsi qu'au regard des investissements physiques des industries agro-alimentaires - de l'ordre de 20 milliards de francs par an - la part des financements publics est modeste. Le ministère chiffrait cette aide (crédits de politique industrielle, FEOGA et PAT) à 560 millions de francs en 91 (pour 22 milliards de francs d'investissements) et à 712 millions de francs en 1992.

Ciblée sur les secteurs jugés prioritaires, cette aide présente néanmoins un caractère incitatif réel et est absolument indispensable pour les entreprises qui doivent investir, notamment pour se mettre aux normes européennes, mais connaissent des difficultés conjoncturelles.

Il faut enfin ajouter à ces aides d'Etat ou communautaires, les interventions des collectivités locales qui, au-delà des contrats de plan, interviennent sous différentes formes (aide à l'immobilier, aménagements fonciers, garanties d'emprunt). Le ministère estime ces interventions à environ 700 millions/1 milliard de francs.

*

* *

Suivant les conclusions de son rapporteur pour avis, la Commission des Affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des industries agro-alimentaires inscrits dans le budget de l'agriculture et de la pêche pour 1994.